



LES RECOMMANDATIONS



Association Sur le chemin de Robert Louis Stevenson
Village 48220 Le Pont-de-Montvert / Tél : 04 66 45 86 31
asso.stevenson@gmail.com / www.chemin-stevenson.org

SOMMAIRE

RECOMMANDATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU	4
D'une manière générale :.....	4
Les hébergeurs :	4
Les loueurs d'ânes :	5
Les transporteurs de personnes et de bagages :.....	6
Les sites et intervenants culturels :.....	6
Les organisateurs de séjours :	6
Les organisateurs de randonnées équestres :	6
RECOMMANDATIONS POUR L'ACCUEIL DES RANDONNEURS	7

RECOMMANDATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

Les randonneurs attendent d'un réseau de professionnels un fonctionnement collectif, intelligent et efficace.

Ils demandent parfois quels sont les "petits plus" de ce réseau ou au contraire font des propositions, voici quelques exemples qui, pour certains, sont déjà mis en application et pour d'autres, restent à mettre en œuvre.

D'une manière générale :

- Les prestataires qui rejoignent le réseau sont invités à se renseigner auprès de l'association ou auprès de leurs collègues sur le fonctionnement du collectif, sur les étapes qui les concernent, ou tout simplement aller se présenter auprès d'eux. Inversement, les "anciens adhérents" peuvent également aller à la rencontre de ces nouveaux collègues.
- Il est rappelé qu'en début d'année, les brochures de l'association sont déposées en plusieurs points du chemin, notamment auprès des offices de tourisme. Le réseau en est informé par mail ou courrier et chacun est invité à aller s'approvisionner pour mettre cette documentation à disposition de ses clients dans sa structure.
- Chacun est invité à jouer le jeu du réseau notamment pour la promotion du chemin même de manière ponctuelle, ex : participer à la distribution des brochures ou à un salon, donner un coup de main lors d'une animation sur le chemin, participer à un accueil de presse, proposer des animations...
- Pour une meilleure circulation de l'information au sein du réseau, il est fortement recommandé de disposer d'une adresse e-mail.

Les hébergeurs :

- Lorsqu'un prestataire est fermé ou complet, il ne laisse pas le marcheur sans réponse et lui propose d'autres hébergements ou intervenants voisins.
- les hébergeurs d'un même secteur s'informent, se concertent sur leurs périodes de fermeture afin de maintenir une offre disponible.
- Les gîtes d'étape situés sur un GR® se doivent de donner la priorité aux randonneurs en termes de réservation. En acceptant un groupe de visiteurs non randonneurs qui occuperaient une grande partie de l'établissement, un hébergeur peut en effet bloquer l'itinérance des marcheurs qui devront alors décaler toutes leurs étapes pour

trouver de la place. De façon plus générale, tout hébergement situé sur un GR® se doit de réserver quelques places aux randonneurs s'il est seul sur le parcours à moins de 15 km en amont et en aval.

- En cas de problème pouvant concerner les établissements situés en aval ou en amont (ex.: passage difficile sur le GR® en raison de la neige, d'un rallye..., invasion de punaises de lit, etc...), il est bon que l'information circule pour que les mesures nécessaires soient prises et les randonneurs prévenus. Le bureau de l'association doit être contacté le plus vite possible pour pouvoir faire ensuite suivre l'information au reste du réseau.
- Les hébergeurs se doivent d'être attentifs à la logistique concernant les transports des bagages. Vérifier que les sacs sont bien arrivés et/ou partis et avertir les transporteurs en cas de problème. Dans la mesure du possible, il est préférable que les hébergeurs mettent à disposition une bagagerie avec clé ou digicode et qu'ils aient le réflexe de demander à leurs randonneurs s'ils font transporter leurs bagages.

Le cas des punaises de lit :

Été 2009, plusieurs établissements de la partie sud du chemin ont eu la désagréable surprise de voir une ou plusieurs de leurs chambres infestées de punaises de lit. Ce problème tend à se répéter et concerne déjà d'autres territoires et d'autres GR®. Ces insectes voyagent avec les marcheurs et ce caractère itinérant rend le fléau encore plus difficile à combattre puisqu'il suffit qu'un seul hébergement ne soit pas vigilant pour que les précautions que les autres prendront ne servent à rien malheureusement. Ce problème n'a rien à voir avec la propreté des lieux, tout le monde peut être concerné. A chacun donc d'être vigilant et le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires.

Ne pas hésiter à contacter l'association pour plus de conseils.

Chaque année, lors des réunions de secteurs, un rappel d'information sur les punaises de lit est réalisé à l'attention des adhérents.

Les loueurs d'ânes :

- Se concerter et travailler ensemble pour organiser la formation pour l'accueil des ânes et travailler à l'amélioration de cet accueil tout au long du chemin.
- Bien briefer les randonneurs au départ de la randonnée notamment concernant la nourriture de l'âne afin d'éviter la suralimentation
- Rendre visite aux hébergeurs si nécessaire
- Collaborer afin de proposer aux hébergeurs un service de commande groupé de foin.

Les transporteurs de personnes et de bagages :

- Essayer de rendre service à l'association aussi souvent que possible pour le transport de brochures et autres produits le long du chemin.
- Inviter ses clients à informer les hébergements de l'arrivée des bagages et, dans la mesure du possible, faire en sorte que les noms sur les bagages correspondent aux noms des réservations.

Les sites et intervenants culturels :

- Contribuer à l'animation du chemin en proposant une animation en lien avec l'écrivain ou le chemin de temps en temps.

Les organisateurs de séjours :

- Privilégier les hébergeurs du réseau Stevenson dans leurs séjours.

Les organisateurs de randonnées équestres :

- Aider l'association à améliorer l'accueil des équestres sur le chemin

RECOMMANDATIONS POUR L'ACCUEIL DES RANDONNEURS

Remarque : Les recommandations suivantes visent la qualité de l'accueil des randonneurs dans les structure membres du réseau, leur qualité au sens hygiène, sécurité, équipements est quant à elle évaluée par les organismes habilités et les différents labels existants.

Les randonneurs présentent en effet quelques spécificités par rapport aux vacanciers sédentaires. L'association recommande fortement à ses adhérents de se donner les moyens de pouvoir répondre à ces demandes qui constituent la base d'un accueil de qualité pour l'itinérant :

- être ouvert au minimum de Pâques à Toussaint. En cas de fermeture d'une semaine ou plus en cours de saison, en informer l'association et les collègues de l'étape pour leur permettre d'orienter au mieux les randonneurs,
- mettre à disposition des marcheurs cartes IGN et documents d'information sur le territoire,
- pour faciliter l'organisation des randonneurs, les membres du réseau (hébergeurs et offices de tourisme) sont invités à afficher les possibilités de ravitaillement de l'étape suivante avec les horaires d'ouverture. Les randonneurs peuvent ainsi faire en sorte d'arriver avant la fermeture ou savoir qu'ils pourront se ravitailler le lendemain matin tôt par exemple.
- il est toujours apprécié par les marcheurs que les hébergeurs connaissent au moins les deux étapes (en amont et en aval) qui l'entourent pour pouvoir en discuter avec eux,
- proposer un local de rangement pour le matériel de bât ou celui des VTTistes,
- proposer une bagagerie fermée si possible pour la gestion des transports de bagages,
- mettre à disposition un lieu pour laver les vêtements si besoin et pour sécher les chaussures ou vêtements humides,
- dans les gîtes d'étape, mettre à disposition une cuisine pour permettre aux marcheurs de préparer leur repas,
- offrir la possibilité de prendre le petit déjeuner tôt (avant 8 h) pour pouvoir profiter de quelques heures de marche "à la fraîche",

- en cas de restauration, proposer des repas correspondant aux besoins nutritionnels des marcheurs, notamment en ce qui concerne le petit-déjeuner, et privilégier, dans la mesure du possible, les produits locaux,
- proposer la formule “pique-nique” surtout si l’étape suivante ne propose aucun approvisionnement possible,
- disposer des informations concernant les transports locaux (pour personnes et pour bagages),
- aménager la structure avec des éléments qui rappellent le chemin ou l’aventure de Stevenson. Ex : petit coin lecture avec ses livres ou les ouvrages concernant le chemin, affiches ou photos évoquant l’écrivain, petite boutique avec les produits Stevenson...

A noter que l’association est consciente qu’un travail de sensibilisation est également nécessaire auprès des randonneurs pour les accompagner vers un tourisme responsable, respectueux des lieux et de l’accueil qui leur est fait localement.

Le paragraphe de sensibilisation, ci-dessous, a été rajouté dans la brochure depuis 2011.

Pour un tourisme responsable

« Vous êtes les bienvenus sur un chemin où jadis Stevenson découvrait un territoire singulier, riche de paysages divers et variés, d’une nature préservée, d’une histoire et d’un patrimoine remarquables et de rencontres humaines en tous genres.

Amis randonneurs, visiteurs de passage, vous serez les garants de la pérennité de ce trésor en appliquant quelques règles de bon sens qui contribuent au respect de l’environnement, du patrimoine, des populations et activités locales, de vos hôtes et de vos confrères en chemin.

Tolérance, courtoisie et attitude éco-citoyenne sont autant de savoir-être qui permettront aux générations futures de fouler cette terre telle que l’a découverte Stevenson, il y a plus d’un siècle. »